

CONSTRUIRE UNE VÉRANDA

Comment ouvrir sa maison au soleil ?

Opportunité d'amélioration de la maison, la véranda doit apparaître comme un élément de transition entre l'habitation et le jardin. Une véranda bien conçue peut-être une source d'économie d'énergie. Son volume devra être déterminé en lien avec les proportions de la maison existante.

Cette fiche vous accompagne dans la compréhension des enjeux de la conception d'une véranda et des demandes d'autorisation nécessaires.



L'usage

Étudier un projet de véranda exige d'analyser précisément sa fonction future.

Réunira-t-elle la famille autour du repas ? Servira-t-elle de coin de détente ou de salon ? Accueillera-t-elle les réceptions ou bien prolongera-t-elle simplement une chambre, le séjour ou la cuisine ? Fera-t-elle office de liaison entre deux bâtiments ou bien d'entrée ?

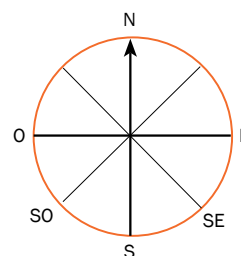
Cette détermination est capitale : une véranda conçue initialement pour une fonction de circulation (liaison ou protection d'une entrée existante) pourra difficilement tenir lieu de salon, en raison de la multiplicité des passages nécessaires.

L'implantation et l'orientation

Après avoir mieux défini son utilisation, on pourra esquisser l'emplacement possible pour cette véranda qui ne devra ni supprimer ni appauvrir d'autres espaces spécifiques, comme les terrasses ou les porches en contact direct avec le jardin.

L'orientation de cet emplacement par rapport à l'ensoleillement devra être pertinent : une véranda est un véritable instrument de captage d'énergie solaire. Son utilisation judicieuse peut induire des économies d'énergie intéressantes, mais des erreurs d'implantation ou de conception peuvent à l'inverse créer une surchauffe insupportable dès le mois de mai !

Pour éviter les inconforts estivaux, quel que soit l'orientation, pensez à prévoir un système de protection solaire en toiture et sur les vitrages en façade (excepté au nord). Les stores ou brise-soleils seront installés à l'extérieur du vitrage de préférence. Il peut également s'agir de plantations aux feuilles caduques, menées sur une structure indépendante.



Quelle orientation ?

Sud / sud-ouest

- Excellents apports énergétiques en mi-saison, mais lieu invivable en été si elle n'est pas pourvue de protections solaires.
- Une surface importante de vitrage vertical offrira un bon rendement énergétique en hiver, lorsque le soleil est bas sur l'horizon.

Sud-est / est

- Orientation privilégiée pour les vérandas. Les vitrages captent les premiers rayons du soleil, sans pâtir des grosses chaleurs de soir d'été.
- Par contre, les vents d'est et de nord-est souvent présents par beau temps peuvent refroidir les parois vitrées (prévoir des haies végétales à distance pour se protéger du vent).

Ouest

Cette orientation constitue une bonne protection des pluies et des vents pour une façade ou une entrée. Elle permet de profiter pleinement des fins de journée et des couchers de soleil au printemps et à l'automne mais devra être protégée pour rester vivable en été.

Nord

- Orientation traditionnelle des verrières des ateliers d'artiste, en raison de la régularité de la lumière, de la suppression des effets d'ombre.
- Utile en matière de protection climatique, elle est toutefois peu recommandée pour un lieu de séjour qui restera froid et difficile à chauffer en hiver.

Demande d'autorisation

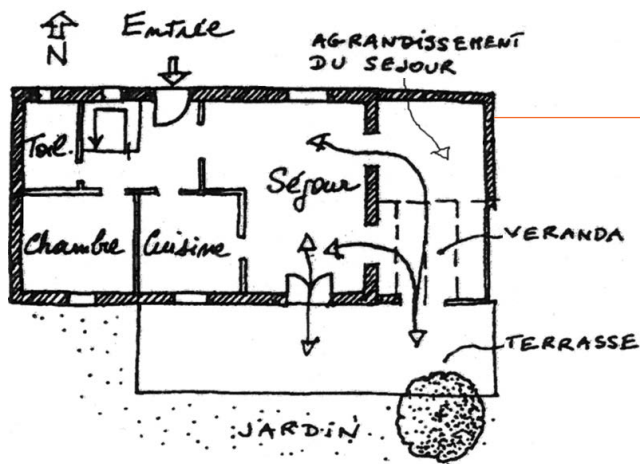
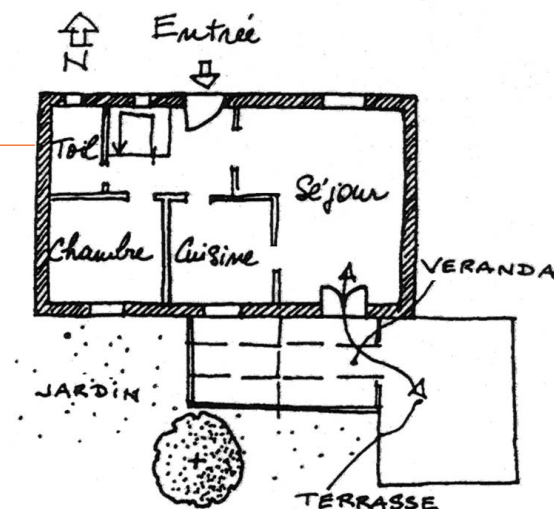
La construction d'une véranda est toujours soumise à une demande d'autorisation d'urbanisme. Renseignez-vous auprès de votre commune ou de votre communauté de communes pour connaître les règlements d'urbanisme locaux à respecter.

- Si votre véranda présente une surface de plancher inférieure à 20m², vous devez déposer une déclaration préalable.
- Votre commune dispose d'un PLU ? Dans ce cas, si votre véranda présente une surface de plancher comprise entre 20 et 40 m² et si la surface totale (habitation + véranda) est inférieure à 150 m², vous devez également déposer une déclaration préalable.
- Dans tous les autres cas, vous devrez déposer une demande de permis de construire.

Au-delà de 150 m² de surface de plancher totale, le recours à un architecte est obligatoire pour la conception et le dépôt de votre demande de permis de construire.

Exemple d'une véranda apposée

- Surfaces de toitures orientées est et ouest, arbre à feuilles caduques au sud-ouest pour éviter les surchauffes d'été.
- V véritable lieu de séjour (ou jardin d'hiver).
- Terrasse multi-orientations.

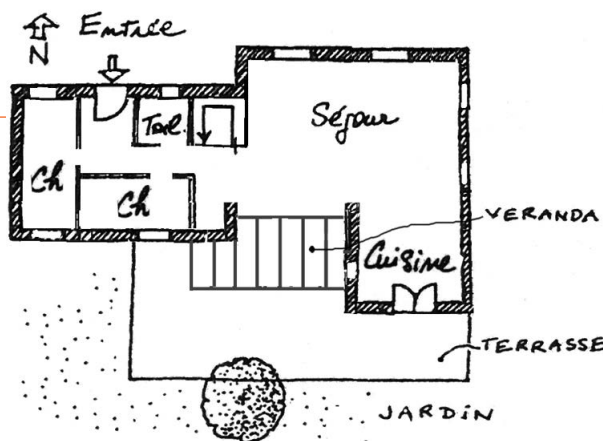


Exemple d'une véranda intégrée

- Véranda intégrée à un projet d'agrandissement de la maison, véritable pièce à vivre.
- Grande surface vitrée en toiture, mais volume de la véranda important.
- Arbre à feuilles caduques en façade sud pour éviter les surchauffes.
- Circulations intérieures de la véranda limitées (l'ouverture directe du séjour sur la terrasse est conservée).

Exemple d'une véranda à l'articulation de deux volumes

- Véranda intégrée à un projet de réhabilitation.
- Utilisation d'un décroché pour une véranda-verrière légère et transparente.
- La véranda devient un véritable jardin d'hiver qui prolonge le volume du séjour.
- Arbre à feuilles caduques en façade sud pour éviter les surchauffes.



photos et croquis CAUE du Loiret